



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 14 décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des membres de la commission « Attractivité du territoire »

L'An Deux Mille vingt, le 14 décembre à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Centre culturel Alb'Oru en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 7 décembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jacques
CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : MALAFRONTA Christine, VESPERINI Françoise, de CASALTA Jean-Sébastien,

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 14 décembre

OBJET : Désignation des membres de la commission « Attractivité du territoire »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient de constituer des commissions consultatives permanentes ;

Considérant que lors de l'adoption de son règlement intérieur en séance du 19 novembre 2020, le Conseil communautaire a décidé de créer trois commissions permanentes composées chacune de neuf membres ;

Considérant la création de la commission « Attractivité du territoire » ;

Considérant que le Président de droit est le Président de la CAB ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Vu la liste des candidats ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

-De ne pas recourir au scrutin secret ;

DESIGNE

-Neuf membres élus par le Conseil en son sein :

Linda PIPERI, Paul TIERI, Pierre-Baptiste SIMONI, Florence LOMBARDO, Martine PERFETTINI, Jean-Michel SAVELLI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Hélène SALGE, Jean-Sébastien de CASALTA ;

DIT

Qu'il appartient à la commission de désigner en son sein un vice-Président qui peut la convoquer et la présider si le Président est absent ou empêché ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification